

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil visant à améliorer la performance régionale et à participer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement provincial dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* et son *plan d'action 2019-2024*. Il doit couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles: résidentiel, industriel-commercial-institutionnel (ICI) et construction-rénovation-démolition (CRD).

La démarche de révision du PGMR est encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*. Les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un PGMR sur leur territoire. À cet effet, elles doivent adopter un projet de plan révisé, au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du dernier plan. Le conseil de la MRC a ainsi adopté le nouveau projet de PGMR révisé le 16 décembre 2021.

La procédure officielle de révision d'un PGMR prévoit que le projet de plan soit, par la suite, soumis à une démarche de consultation publique afin d'impliquer les citoyens, de leur permettre de s'exprimer et proposer leurs idées. À la suite de la consultation, un rapport sera alors rédigé, et s'il y a lieu, des modifications pourront être apportées au document. Celui-ci a été élaboré conjointement par l'organisme Co-éco et par le comité d'orientation en gestion des matières résiduelles de la MRC. La MRC prévoit l'entrée en vigueur du nouveau PGMR avant le 31 octobre 2023.

Contenu du PGMR

Le contenu du document est prévu par la LQE et se décline comme suit :

- Une description du territoire d'application
- La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales
- Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent en GMR sur le territoire
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire et utilisées par le territoire
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre afin de contribuer aux objectifs nationaux
- Un plan d'action, des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre des mesures
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application

Performances territoriales et objectifs

La MRC de Rivière-du-Loup est performante et particulièrement bien pourvue en installations de traitement des matières. Selon l'exercice d'inventaire théorique proposé par Recyc-Québec, 68% des 66 172 tonnes de matières générées en 2019 seraient récupérées. En ce qui concerne plus concrètement les collectes, un recul des taux de récupération des matières recyclables est observé dans les dernières années, tandis que le taux de récupération des matières organiques est en constante augmentation. La récupération des résidus CRD est encourageante grâce aux deux écocentres et au centre de tri des matériaux secs, mais les quantités et la traçabilité régionale de ces résidus demeurent des enjeux.

À la suite d'une analyse détaillée de la situation, voici les mesures proposées, regroupées en 7 orientations :

No.	MESURES
Orientation 1 : communications et Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	
1	Sensibiliser et outiller sur les 3RV et les services disponibles sur le territoire
2	Sensibiliser et outiller tous les secteurs à la collecte des matières organiques
3	Communiquer positivement et en continu sur la GMR et l'application des 3RV
4	Organiser des visites des installations GMR afin de stimuler l'intérêt et améliorer la compréhension de tous
5	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques
6	Sensibiliser à la bonne gestion des résidus de CRD lors de l'émission de permis
7	Améliorer le recyclage des produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP)
Orientation 2 : concertation, leadership, R&D	
8	Informar les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange et d'information sur la GMR
9	Créer un comité de concertation pour augmenter le recyclage des résidus de CRD
10	Maintenir une veille et favoriser la R&D sur les nouveaux débouchés pour les matières identifiées comme problématiques
11	Faciliter la mise en œuvre de projets pour gérer les matières problématiques identifiées
12	Réaliser un diagnostic régional sur la filière du textile et proposer des solutions de réemploi ou de recyclage
13	Participer à la coopération régionale et interrégionale entre les acteurs de la GMR
14	Collaborer avec les acteurs en place œuvrant en économie circulaire, notamment en symbiose industrielle
15	Élaborer un plan de gestion de débris après sinistres

No. MESURES

Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives

- 16 Harmoniser la réglementation municipale sur les matières résiduelles en intégrant les éléments reconnus pour favoriser la performance
- 17 Renforcer les efforts pour la mise en place d'incitatifs à la réduction des déchets et au tri des matières pour tous les générateurs
- 18 Élaborer et adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique
- 19 Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange des installations septiques et du recyclage des boues

Orientation 4 : services et infrastructures

- 20 Optimiser les services de récupération des résidus verts
- 21 Mettre en place des services de récupération des plastiques agricoles et les recycler
- 22 Optimiser les collectes à 3 voies pour maîtriser les coûts, limiter le transport et favoriser la réduction de l'enfouissement
- 23 Desservir les ICI par les services d'écocentres
- 24 Bonifier les services et infrastructures des écocentres pour augmenter le taux de réemploi et de recyclage
- 25 Organiser la collecte et le traitement adéquat de la portion d'encombrants qui ne sont pas des résidus ultimes
- 26 Augmenter la présence d'îlots de tri dans les lieux publics municipaux achalandés

Orientation 5 : représentation

- 27 Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP
- 28 Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
- 29 Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers

Orientation 6 : soutien et accompagnement

- 30 Stimuler et soutenir les initiatives des ICI et événements pour la planification et l'amélioration de leur GMR
- 31 Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet
- 32 Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi

Orientation 7 : suivi et acquisition de données

- 33 Effectuer des audits du contenu des 3 voies de collecte résidentielle et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année
- 34 Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et Recyc-Québec par les municipalités
- 35 Mesurer la performance des îlots de tri des lieux publics municipaux et proposer des améliorations

Une ressource assurera l'accompagnement des municipalités pour la mise en œuvre du plan. Le comité d'orientation en GMR de la MRC aidera à la planification des actions quelques fois par année.

Pour donner votre avis

En allant sur la page web de la MRC de Rivière-du-Loup, tous les citoyens pourront :

- Participer au sondage en ligne concernant ce plan d'action, du 16 mai au 16 juin
- Trouver les informations pour participer aux assemblées de consultation publique, les 8, 9 et 15 juin
- Obtenir les informations pour déposer un mémoire
- Consulter le projet de PGMR

Pour d'autres suggestions, commentaires ou pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Ophélie Deschamps Lévesque, chargée de projet, Co-éco

418-867-2628 poste 205

service-conseil@co-eco.org

